



Audio conférence CHS 20 novembre 2020

Un point CHS s'est tenu ce vendredi 20 novembre 2020 de 10H00 à 11H45 avec la direction locale.

La CGT Finistère, représentée par Gilles Deschamps et Albert Cornic est intervenue sur de nombreux points :

La CGT a largement souligné l'exaspération unanimement partagée par les agents face aux déficiences quotidiennes de trop d'applications informatiques qui dysfonctionnent où sont carrément inaccessibles pour raisons diverses et variées...La Directrice nous répond être consciente de ces difficultés, se tenir au courant comprendre et faire remonter et réaffirme à l'égard des agents qu'à l'impossible nul n'est tenu.

La CGT lui répond qu'une information aux agents sur le pourquoi du comment de telle ou telle panne applicative ne résous en rien l'entrave régulière subie dans leur travail au quotidien par cet état de fait persistant depuis bien trop d'années. Et face aux exigences régulièrement rappelées par la hiérarchie, si à l'impossible nul n'est tenu, une communication de la Directrice sur ce point aux chefs de service et à destination des agents est particulièrement attendue.

S'agissant du télétravail, la Directrice précise ne pas avoir de texte contraignant les agents à télétravailler, elle réfléchit en sondant les OS sur le fait de demander aux agents ne voulant pas télétravailler une confirmation de leur refus indiquant le cas échéant leurs raisons et cela sous forme d'une communication écrite.

La CGT a ré affirmé sa position. Le télétravail n'est affaire que de contrat. Nul agent ne peut être contraint à télétravailler !

La CGT répond ne pas être favorable à une demande de confirmation écrite du refus de télétravailler, le seul intérêt serait de notre point de vue pour la Direction qui disposerait ainsi d'une décharge de responsabilité pour le cas où...

Cette semaine, on recense 328 agents équipés pour télétravailler.

Le secrétariat général, Ministère et Directions locales mélangent leurs points de vue pour finalement n'aboutir à aucune décision cohérente. Les injonctions contradictoires apportent flou et inconsistance aux propos sur le sujet. Pour la CGT, une seule réalité aujourd'hui dans les conditions sanitaires que l'on connaît : le télétravail doit être possible à chaque fois qu'un agent le demande mais aucun agent ne peut être contraint à télétravailler! et il n'a pas à formaliser son refus s'il ne le désire pas.

Un autre point a été abordé par la Directrice en matière de diffusion de l'information en cas de covid dans un service.: Le chef de service, référent covid, est seul diffuseur, tout en étant

le garant de la sécurité des autres agents...dans le cadre d'une procédure qu'il doit connaître.

Autre point abordé et pas des moindres...le **NRP**.

La CGT a vraiment souligné que cette réforme dont les agents ne veulent pas et contre laquelle dans le Finistère ils ont engagés une lutte historique aurait pu à minima faire l'objet d'un report dans un contexte de coronavirus et d'alerte terrorisme portée au plus haut niveau « urgence attentat » depuis le 29 octobre.

La CGT a dénoncé un déficit d'informations pour les agents touchés dès 2021 par le NRP et une communication très tardive ou absente sur des questions essentielles pour les agents : critère de l'indice, à quelle date ? Quid des garanties sur le travail à distance pour les agents ne pouvant demeurer dans le nouveau service restructuré...et tout cela alimentant une atmosphère anxiogène croissante.

M Berzin confirme que la date d'indice serait retenue au 31 12 2019 (suite réponse du bureau RH) , Madame Brigant n'a pas exclu de tenir compte des changements intervenus dans l'année 2020 suite aux réussites aux concours.

Concernant le travail à distance, la Directrice a précisé qu'il importe que l'agent dans sa demande de mutation, colonne observations, mentionne une demande de travail à distance, la Direction lui répondra à ce moment-là.

L'écrit prime sur l'oral, néanmoins la Direction exprime oralement des engagements et sait que le suivi de leur respect est observé de très près par les Services également appelés à basculer dans le NRP en 2022 et 2023.



tous ensemble

Finistère

[La section CGT Finances publiques du Finistère Sur Facebook](#)

